

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 décembre 2023

| |
|-----------------|
| Référence |
| 2023_074 |

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Délibération portant la sécurisation de l'entrée de l'école par une ouverture avec interphone vidéo et demande de subvention |

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir donné à M. NESME Emmanuel),

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 13 | 14 |

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant la sécurisation de l'entrée de l'école par une ouverture avec interphone vidéo et demande de subvention

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 12 décembre 2023 |

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 22 décembre 2023 |

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été abordé les difficultés de mise en place du plan Vigipirate durant le temps de la garderie.

Il a été réalisé des devis pour mettre en place une ouverture avec interphone vidéo. Les services de la région ont été sollicités afin d'obtenir des subventions dans le cadre de ces travaux.

| |
|---|
| Vote |
| Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 |

Le plan de financement proposé pour ces travaux est le suivant :

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|---------------------|-----------------|--------------------------|------|-------------------|
| Nature des dépenses | Montant HT* | Nature des recettes | Taux | Montant |
| Travaux serrurerie | 300,00 € | Conseil régional | 50 % | 1 068,26 € |
| Travaux électricien | 1836,52 € | Autofinancement | 50 % | 1 068,26 € |
| TOTAL | 2136,52€ | TOTAL | | 2 136,52 € |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 22 décembre 2023

Et

Publication ou notification du : 22 décembre 2023

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER les travaux sous réserve d'attribution de la subvention ;
- D'AUTORISER le maire à réaliser la demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER